

**Modèle n°28**

**Requête fiscale devant le tribunal administratif**

Nome e Cognome  
Indirizzo  
CAP, Città  
N° de téléphone :.....  
Référence de votre dossier :.....

Monsieur le Président  
du tribunal administratif  
Indirizzo  
CAP, Città

**Lettre recommandée avec demanda d'avis de réception  
ou dépôt de la requête au greffe du tribunal contre récépissé**

Monsieur (ou Madame) le Président du tribunal administratif,

J'ai l'honneur de demander au tribunal administratif d'annuler la décision de M. le directeur des services fiscaux reçue le..... (data).

Ma réclamation, enregistrée sous le numéro ..... (referenza della direzione) qui portait sur l'imposition..... (natura dell'imposta), a été rejetée pour les motifs suivants :.....(esporre i motivi).

J'ai le regret de persister dans ma demande au motif que ..... (precisare i motivi).

Pour toutes ces raisons et celles que je pourrais éventuellement faire valoir en cours d'instance, je demande a votre tribunal de bien vouloir faire droit a ma requête et de prononcer en ma faveur la décharge (o lo sgravio corrispondente a .....€) de l'imposition contestée et le remboursement des frais exposés.

Recevez, Monsieur le Président (ou Madame) l'expression des mes salutations, les plus distinguées.

Signature :

**Livre des procédures fiscales - Article R. 200-2** : Par dérogation aux dispositions des articles R. 431-4 et R. 431-5 du code de justice administrative, les requêtes au tribunal peuvent être signées d'un mandataire autre que ceux qui sont mentionnés a l'article R. 431-2 du même code. En ce cas, les dispositions de l'article R. 197-4 du présent livre sont applicables.

Le demandeur ne peut contester devant le tribunal administratif des impositions différentes de celles qu'il a visées dans sa réclamation a l'administration.

Les vices de forme prévus aux a, b et d de l'article R. 197-3 peuvent, lorsqu'ils ont motivé le rejet d'une réclamation par l'administration, être utilement couverts dans la demande adressée au tribunal administratif.

Il en est de même pour le défaut de signature de la réclamation lorsque l'administration a omis d'en demander la régularisation dans les conditions prévues au e du même article.